



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 3500-6

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 21 janvier 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 3500-6 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 3500 SUR LA POPULATION ANIMALE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 8.10 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT ET LE NETTOYAGE DES MATIÈRES FÉCALES D'UN ANIMAL.

QUE l'objet du règlement numéro 3500-6 est suffisamment décrit par son titre.

QUE ledit règlement numéro 3500-6 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 3500-6 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Fait à Terrebonne, (Québec)
ce 30^e jour du mois de janvier 2019.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
